

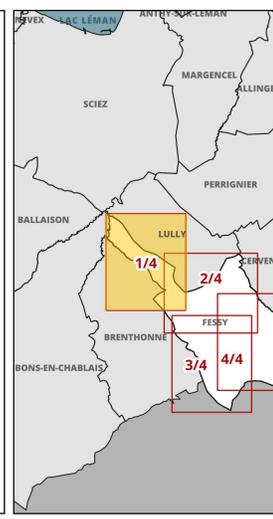
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du XXXX, arrêtant le projet de PLUi-HM.

Le Président

MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP&MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECVOIA, CETIAC, MERCAT, ITER, NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES

N° de planche : 1/4 SECTEUR : NORD-OUEST
Échelle : 1:3 000
Date d'édition : 03/02/2025
N° de dossier : 22009

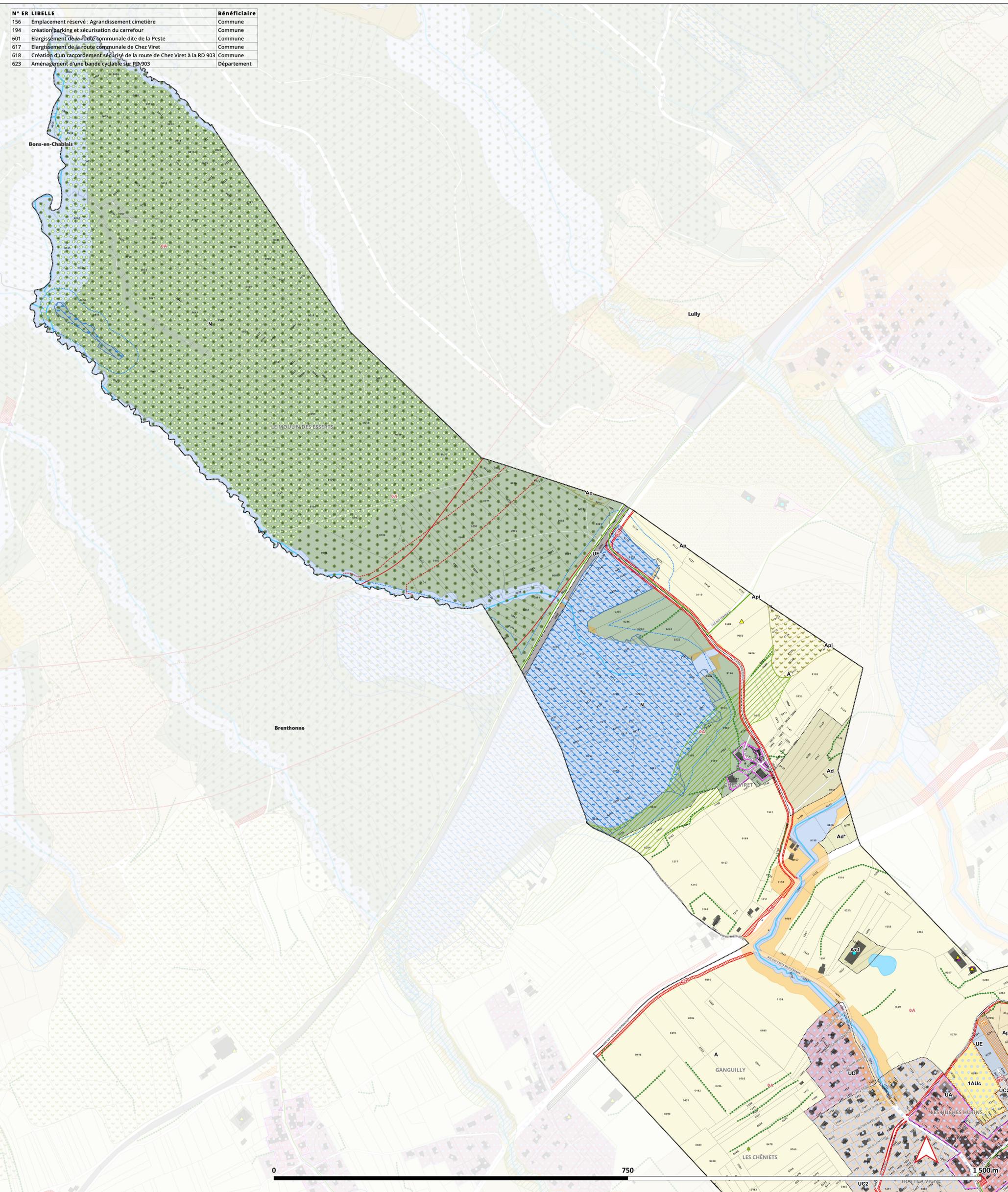


- ZONAGE**
Contours de zonage (se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)
- PRESCRIPTIONS**
Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU
Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
Corridors écologiques
Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
Jardins, parcs
Réservoirs de biodiversité boisés
Réservoirs de biodiversité littoraux
Réservoirs de biodiversité prairiaux
Réservoirs humides
Zones humides
Espaces de bon fonctionnement des zones humides
Boisement
Trame végétale
Haie
Haie
Arbre remarquable
Points de vue
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU**
Patrimoine bâti
Petit Patrimoine

- Emplacements réservés**
Emplacements réservés aux voies publiques
Emplacements réservés aux ouvrages publics
Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global
- Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU**
Périmètre travaux autoroute A412
Périmètre DUP autoroute A412
Voies de circulation à créer, modifier ou conserver
- Autres prescriptions**
Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet
Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
Linière commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
Linière commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
Bâtiment susceptible de changer de destination
Changement de destination - activités
Changement de destination - patrimonial

- INFORMATIONS**
Bande littorale des 100 mètres
Espace proche rivage
Cours d'eau hors EBF
Bâtiment agricole
- CADASTRE & CONTEXTE**
Domaine public et routes
Section cadastrale
Parcelles
- Bâtiments cadastrés**
Bâtiment en dur
Construction légère
Limites de Thonon Agglomération
Limites communales
Surfaces en eau et cours d'eau

N°	ER LIBELLE	Bénéficiaire
156	Emplacement réservé : Agrandissement cimetière	Commune
194	création parking et sécurisation du carrefour	Commune
601	Elargissement de la route communale dite de la Peste	Commune
617	Elargissement de la route communale de Chez Viret	Commune
618	Création d'un raccordement sécurisé de la route de Chez Viret à la RD 903	Commune
623	Aménagement d'une bande cyclable sur RD 903	Département



Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024